



CHALEUR DANGEREUSE SUR NOS SITES DOGSE

Juillet 2025 – Périmètre DOGSE

En juillet 2025 et ce depuis plusieurs semaines, les représentants de la CFE-CGC DOGSE reçoivent des alertes multiples concernant la défaillance de la climatisation sur plusieurs sites de la DOGSE. Face à la forte dégradation des conditions de travail, notamment sur le site de Massalia, la CFE-CGC a déclenché une alerte pour Danger Grave et Imminent (DGI), une procédure prévue par le Code du travail pour protéger les salariés exposés à un risque sérieux pour leur santé ou leur sécurité.

Les faits constatés :

- Massalia : climatisation centrale en panne ou inefficace entraînant de nombreuses interventions techniques répétées et sans communication préalable impactant les conditions de travail de l'ensemble des salariés.
- Coupures de courant, ascenseurs indisponibles.
- Absence de solutions durable apportées, climatiseurs portables insuffisants.

La CFE-CGC a déclenché une alerte (DGI) sur la base de l'article L.4131-1 du Code du travail, face aux risques non maîtrisés liés aux fortes chaleurs et aux défaillances des systèmes de climatisation sur plusieurs sites. Cette procédure vise à protéger la santé et la sécurité des salariés.

Ce signalement s'appuie également sur l'article L.4121-1, qui impose à l'employeur) de garantir la sécurité et la santé des salariés et de prévenir tout risque professionnel, et sur les articles R.4222-1 à R.4222-3, qui imposent de maintenir une température convenable dans les locaux.

Les risques identifiés

- Fatigue, maux de tête, baisse de concentration, tensions collectives
- Hyperthermie, malaises, troubles de la vigilance.
- Risques psychosociaux : stress, irritabilité.
- Désorganisation des activités.
- Dégradation des relations sociales et du climat collectif.
- Risque pour la santé des salariés sensibles.

LA CFE-CGC ORANGE REVENDIQUE :

- ▶ L'ouverture immédiate d'une enquête conjointe sur le site de Massalia.
- ▶ Le maintien et renforcement des dispositifs de rafraîchissement.
- ▶ Des mesures concrètes : pauses supplémentaires, télétravail, eau fraîche.
- ▶ Un plan d'action global sur l'ensemble des sites de la DOGSE qui subissent ces conditions : chaleur étouffante, inconfort constant pour les salariés et dégradation des conditions de travail.

Assez de discours, place aux actes !!

À la suite de ce déclenchement, la direction a pris contact avec vos représentants de la CFE-CGC dans le but de trouver rapidement des solutions concrètes pour rétablir des conditions de travail décentes pour l'ensemble des salariés concernés.

Chaque salarié a le droit de signaler une situation de danger, et peut exercer son droit de retrait si sa santé ou sa sécurité est menacée.

N'hésitez pas à informer à vos représentantes CFE-CGC.

